

1985

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES GENERAUX SUR L'A.S.C.U.L.

- Pour mémoire, l'Association Sportive de la Communauté Urbaine de Lyon (A.S.C.U.L.), régie par la Loi du 1er Juillet 1901, c'est à-dire à but non lucratif notamment, a eu 15 ans le 25 Septembre 1985. Fondée en 1970, sa déclaration à la Préfecture du Rhône est enregistrée le 25 Septembre de la même année sous le n°9522 (J.O. du 6/10/1970).

Son Siège est fixé tout d'abord à CALUIRE 30, Chemin Wett Fays. Par la suite, il se situe 86 Boulevard de la Croix Rousse - Tunnel routier - LYON 1er. Enfin, en 1983, c'est au 33 bis Cour Général Giraud qu'il se fixe, anciennement dénommé terrain du Galsem appartenant à la Ville de Lyon.

Un bureau est construit, accolé à un club house de 200 m² comprenant un bar-restaurant. Un boulodrome couvert avec tribune de 980 m² de superficie, construit perpendiculairement au boulodrome de plein air devient propriété du Comité Social. L'A.S.C.U.L. l'utilise aussi occasionnellement pour des manifestations telles que bals, rassemblements sportifs, etc.

L'A.S.C.U.L. utilise en outre une salle de réunions dans un bâtiment appartenant à la Ville de Lyon, jouxtant l'appartement des gardiens.

A l'heure actuelle, l'aménagement d'un gymnase couvert est attendu et remplacera ainsi le gymnase actuel Antoine Charrial à LYON 3ème prêté gracieusement par la Ville de Lyon.

- BUT DE L'A.S.C.U.L. : club privé où les employés communautaires et municipaux ainsi que leur conjoint et enfants y pratiquent l'éducation physique et divers sports. Des invités parrainés y sont admis qui représentent environ 10 % des adhérents.

- FREQUENTATION

Dernière saison 84/85 : les adhérents à eux seuls représentent 2053 personnes. La COURLY et la Ville de Lyon sont les groupements les plus représentatifs. Des petites villes des Monts d'Or en particulier CHAMPAGNE, COUZON, SAINT DIDIER, LIMONEST ainsi que CRAPONE, TASSIN, VERNAISON ne comptent que très peu d'adhérents. La cause n'est sans doute l'éloignement des points de ramassage lors des sorties de 4 disciplines notamment, ainsi que la difficulté de se rendre aux piscines ou autres lieux à des heures tardives.

En ce qui concerne les participants (hommes, femmes, enfants, invités), ils représentent 4.636 personnes (agents communautaires municipaux lyonnais).

La fréquentation à certaines Sections est très importantes :

• le TENNIS	atteint 1.215 participants	
• le SKI ALPIN	" 628	"
• la NATATION	" 792	"
• la VOILE	" 320	"
• les BOULES	" 221	"
• le SKI DE FOND	" 184	"

Le PATINAGE, l'EQUITATION, la PECHE, la GYMNASTIQUE, le TIR A ARMES A FEU dépassent la centaine.

D'autres disciplines se situent aux alentours de 50 adhérents, puis viennent les activités aux effectifs plus réduits, mais en évolution certaine telles que les SPORTS MECANQUES, le SKI NAUTIQUE, l'AVIATION, etc., Ces deux dernières étant toutefois assez honorables (comme la VOILE d'ailleurs, laquelle reçoit en contrepartie sur son "territoire" des clubs moyennant une redevance.

Se démarquant de la gymnastique, une Section PLEINE FORME comprenant elle-même des sous-sections (muscultation, aérobic, gym toni yoga, danse moderne, aikido), semble devoir faire de nombreux adeptes si l'on en juge par l'intérêt qu'y portent de nombreuses personnes désireuses de faire connaissance avec les catégories proposées et compte tenu des demandes faites bien avant l'ouverture des nouvelles inscriptions 1985/1986. Il faut espérer qu'étant donné les facultés physiques et la tenacité qu'exige cette section, les défections ne seront pas trop nombreuses en cours d'année.

Des sports tels que la pétanque ou le tennis de table présentant peu d'intérêt seront vraisemblablement supprimés.

Quant à la PECHE elle semblerait devoir être également supprimée malgré sa fréquentation d'une assez bonne moyenne, en raison de sérieux problèmes écologiques ne permettant plus d'envisager sa pratique. Toutefois, tout récemment de nouvelles propositions devront être retenues et présentées par son Président, portant sur l'exploitation d'un nouvel étang aux alentours de Crémieu qui selon lui, serait tout à fait satisfaisant pour une pratique très favorable de ce sport.

Enfin, l'organisation des tournois de la dernière saison incite les participants à se dépasser et appellent d'autres adeptes à les imiter, ceci en dépit de déplacements longs parfois, d'hébergements ~~à~~ à retenir à l'avance, de problèmes financiers de difficultés de tous ordres, impliquant une bonne dose d'optimisme, de courage et de motivation.

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Il convient d'en parler spécialement, car mise en place depuis 1984, il semble qu'elles aient devant elle un avenir prometteur.

Elles ont pour but de "FAIRE CONNAITRE" l'ASCUL par des moyens ludiques, humoristiques, ingénieux et ... courageux. La deuxième descente du Rhône écologique en sanitaires le 14 Septembre 1985 fut une réussite à tous points de vue. Le beau temps étant de la partie qui plus est, le programme de son organisateur passionné s'est déroulé comme il l'attendait et le méritait : 120 concurrents talentueux, prouesse technique d'une équipe de pompiers procédant à une opération simulée de sauvetage d'une embarcation chavirée et de son pilote, show nautique parfaitement réussi, promenade en bateau-restaurant de 200 places, spectacle pyrotechnique, le confirment.

Parmi 35 baignoires flottantes décorées, celles qui se présentaient au nom d'une entreprise furent invitées à régler une inscription à la course de 1.000 F tandis que les participants individuels versaient une somme de 60 F, ainsi que 50 F supplémentaires s'ils désiraient se procurer un sanitaire dont ils conservaient ensuite la propriété.

X Précédant cette manifestation, celle de la RHODAROULETTE fit remarquer l'A.S.C.U.L. grâce à ^{des} virtuoses de la vitesse, souplesse et débrouillardises conjuguées.

Une descente aux flambeaux de la Toussuire, un tournoi équestre moyenâgeux, une fête de la glace orchestrée par de très jeunes patineurs, le 6ème tour cyclotouriste de la COURLY firent aussi partie des manifestations du printemps 1985 et mirent l'ASCUL en vedette.

Jusqu'en fin d'année d'autres sont prévues. Parmi elles le Rallye pédestre du Beaujolais nouveau Lyon/Villefranche et une course aux flambeaux dans des quartiers lyonnais délimités, de plus, le 2ème Forum des Associations se tiendra comme l'an dernier à l'ex-Palais de la Foire, soit au total 9 manifestations exceptionnelles durant l'année 1985.

Mis à part le Forum des Associations, la plupart des manifestations sont sponsorisées. Des lots sont distribués aux gagnants.

Au total, se sont 8 manifestations sportives ^{qui auront} fait prendre conscience que l'A.S.C.U.L. est une réalité bien tangible.

- BAL ANNUEL

Il s'agit aussi d'une manifestation qui se déroule dans le bouledrome couvert de l'A.S.C.U.L. dans une excellente ambiance entre sportifs, et leurs familles ainsi que nombre de personnalités invitées. Jusqu'à présent, le bal clôturait la saison sportive écoulée. On présume toutefois que placé plus tôt, en Février par exemple, il serait davantage apprécié.

Pour 1985, 2 tarifs d'entrée ont été proposés :

- o 60 F pour la participation au bal seulement
- o 100 F " " " " " " avec repas froid.

L'orchestre POL MABURET a donné une excellente image de marque. Son coût s'est élevé à 19.000 F, néanmoins.

Le résultat du bal s'est soldé par un léger déficit en raison d'une location de chaises imprévue, ce matériel n'ayant pu être loué en temps voulu par la Ville de Lyon comme les années précédentes.

- LIEUX D'ACTIVITES SPORTIVES

La majorité des sports s'exerce dans les lieux suivants :

- o 3 terrains

CALUIRE, SAINT CLAIR, Chemin de Poumeyrol pour les sports mécaniques

LYON 4ème, Rue Denfert-Rochereau Club de l'Amitié pour le Tir à l'Arc

BRON pour l'Aviation en direction de Valence, Bourg, Chambéry et Annecy
- o 4 salles

LE SAMOURAI ... pour la Pleine Forme
125 Rue Tronchet pour le Karaté et le Judo
- o 1 stade

* Benjamin Delessert Boxe Américaine
* Tola Vologe à Gerland pour le Football

* Petit Palais des Sports Avenue Jean Jaurès pour le Hand Ball
- o 3 gymnases

Caserne des Pompiers 7ème Cie Rue Philippe Delassalle à LYON 4ème pour le Volley-Ball

Caserne des Pompiers 6ème Cie Rue Baudin à Villeurbanne pour le Basket

Rue Antoine Charrial LYON 7ème pour la Gymnastique (prêté gracieusement par la Ville de Lyon, il sera bientôt remplacé par un gymnase construit au Siège même de l'A.S.C.U.L.)
- o 6 courts de tennis

4 aux Stade des 2 Amants à Vaise et 2 au Stade de la Feyssine à Villeurbanne
- o 2 stands de tir

Pour les Armes à Feu Quai Fillon à Gerland et Rue d'Ornano à la Croix Rousse
- o 3 piscines

Vaise, Garibaldi, Delessert pour la Plongée
- o 1 étang

pour la pêche (lieu non déterminé actuellement)
- o 1 patinoire

Baraban Lyon 3ème
- o 3 centres d'équitation Miribel, Pollionay et la Doua
- o 2 bases de voile et de Ski Nautique, respectivement sises à MEYZIEU Le Grand Large et Avenue Leclerc à LYON 7ème

- o 1 bouledrome avec faculté de recevoir 1 plancher s'offrant à l'occasion, à d'autres manifestations sus-visées.
- o 4 jeux de boules

- LOCAUX POUR BESOINS DIVERS :

- o 1 local situé Rue Clément Marot pour entreposer le matériel de plongées
- o 1 local Chemin Wett Faÿs à CALUIRE Saint Clair pour entreposer le matériel de Tir à l'Arc
- o 5 garages métalliques mis à la disposition de la Section Voile
- o 1 mobil-home pour le surveillant de la Base de Voile

- MATERIELS

Ils sont très divers selon le nombre, l'importance, la nature des activités sportives :

- X o le gros investissement comprend 1 avion, 3 bateaux, 1 planches à voile, 1 voiture pour les courses de la cuisinière-chef
- o du matériel moins important comprend les gilets de sauvetage, des bouées, l'appareillage de plongée, etc., 1 caméra destinée aux Sections, etc.
- o S'agissant des armes à feu, certains les possèdent. Pour ceux qui n'ont pas l'autorisation du port d'arme, la Section les met à leur disposition.
- o Le matériel d'initiation du Tir à l'Arc est également prêté, ainsi que celui de la Plongée (palmes, masque, bouteilles d'oxygène).

Tous ces matériels nécessitent un entretien fréquent, minutieux et, en conséquence, des dépenses de fonctionnement importantes.

- ASSURANCES

- o Coût notable de par leur nombre, mais d'une nécessité impérieuse toutefois.

C'est la SOCIETE DES ASSURES DU SUD-EST (S.A.S.E.) qui représente l'assureur principal, regroupant plusieurs polices telles que celles de la CONCORDE, SEINE et RHONE, LA PATERNELLE R.D., LA PREVOYANCE MUTUELLE M.A.C.L.

- TRANSPORTS

Ils représentent également une somme importante pour 4 Sections de l'A.S.C.U.L. principalement : la VOILE-ENFANTS, la PLONGEE, le SKI DE FOND et le SKI ALPIN. Les nombreuses inscriptions des participants n'en font heureusement un poste budgétaire déficitaire.

Les premières sorties furent celles du SKI ALPIN avec de très (et trop) nombreux points de ramassage. Quant aux lieux choisis pas trop éloignés, ils s'avérèrent insuffisamment enneigés. Il fallut envisager des sorties plus lointaines, à l'altitude plus élevée pour que les skieurs puissent évoluer sur une neige abondante de Décembre à fin Avril. C'est une Entreprise de Fontaines sur Saône qui se chargea des premiers transports ; puis le choix vint se fixer sur les Cars MOREAU, les CARS LAFOND l'Entreprise familiale POULARD durant plusieurs saisons, pour en revenir aux CARS LAFOND plus compétitifs depuis 1983 après avoir voyagé durant 2 ans de suite avec les Cars PHILIBERT.

Avant le démarrage de la saison, l'A.S.C.U.L. sollicite plusieurs Entreprises devant répondre à des critères plus stricts, dont les principaux sont : le prix de location, la vitesse du véhicule, sa capacité de passagers, son confort, sa ponctualité.

L'Entreprise choisie après consultation et étude comparative des diverses propositions, doit procéder en outre au ramassage des enfants de 3 à 12 ans participant aux MERCREDIS DE NEIGE (institués récemment et leur assurant pour une somme modique voyage, repas, goûter, encadrement et cours par des moniteurs diplômés) - 200 enfants saison 84-85 -

Elle doit procéder aussi au ramassage des enfants de l'Ecole de Voile les mercredis après-midi lorsque le temps le permet, ainsi qu'aux sorties de printemps de la Natation.

- U.F.A.S.E.C. = UNION FRANCAISE D'ASSOCIATIONS SPORTIVES DES EMPLOYES COMMUNAUTAIRES créée en 1982 par le Président de l'A.S.C.U.L. Jean DEBIAIS, elle permet d'avoir des contacts amicaux avec les 8 autres Communautés Urbaines existant à l'heure actuelle, c'est-à-dire celles de :

- BORDEAUX (sigle ASCCUB)	LE CREUSOT/MONCEAU (ESCUCM)
- BREST (sigle ASMCB)	LE MANS (ASSACM)
- CHERBOURG (ASCMC)	LILLE (ASC)
- DUNKERQUE (USCUD)	STRASBOURG (ASCUS)

L'U.F.A.S.E.C. offre aussi la possibilité aux Communautés Urbaines de confronter la nature de leurs activités sportives avec celle de l'A.S.C.U.L., leur nombre et leur progression, parfois leur régression ou même leur disparition : par exemple la Section Ball-Trap de Lille a disparu parce que trop onéreuse.

L'A.S.C.U.L. doit supprimer sa Section Tennis de Table qui n'a plus d'adeptes ainsi que sa Section Pétanque.

On remarque également que l'ASCUB pratique le Bowling, l'USCUD la chasse, 2 sports qui pour l'instant sont inexistantes à l'ASCUL, que l'ESCUCM ne fonctionne qu'avec un seul sport, celui du Foot-Ball ; ses activités sportives se développeront vraisemblablement par la suite.

Des tournois sont organisés entre les Communautés Urbaines. Des rencontres sportives plus simplement ont été également envisagées

Enfin, parmi les Communautés Urbaines, on peut dire non sans fierté que l'ASCUL est l'Association qui représente le plus grand nombre (26) et la plus grande diversité de Sections sportives.

- BUREAU DE L'A.S.C.U.L. (Secrétariat et Comptabilité)

Lorsqu'il est inoccupé il est placé sous la surveillance d'une alarme.

Secrétariat et Comptabilité comprennent le matériel habituel : photocopieur, 2 machines à calculer, 1 téléviseur transportable

Mais Le fonctionnement de la Comptabilité proprement dite s'effectue grâce à un ordinateur central avec imprimante permettant l'informatisation de multiples tâches. Ces appareils ont été acquis après entente avec la Cie EUROPEENNE GENERALE D'INFORMATIONS DECENTRALISEES (C.E.G.I.D.) qui est chargée du bon fonctionnement, de l'entretien et de l'établissement des programmes. Ce matériel semble maintenant bien adapté à une comptabilité moderne rigoureuse. Des difficultés de mise en route et de fonctionnement ont nécessité plusieurs réglages et suscité quelques craintes quant à la performance attendue des appareils, mais à l'heure actuelle le système rôdé est devenu opérationnel, donc satisfaisant.

Une Comptable d'un cabinet privé tient :

- le Compte Général de l'A.S.C.U.L.
- le Compte du Club-House
- le compte de chaque Section Sportive.

Budget

Chaque Section doit remettre ses prévisions budgétaires pour la nouvelle saison sportive qui recommence en Septembre. Parmi ses prévisions figure la SUBVENTION dont elle a besoin pour assumer ses obligations. Chaque subvention allouée à chaque Section fait partie d'une somme globale attribuée par le "Comité Social" de la COURLY et le "Comité des Oeuvres Sociales" de la Ville de Lyon (C.O.S.). Celle de la saison écoulée s'est élevée à 1.252.182.

Les SPORTS AERIENS, le SKI ALPIN, la VOILE, la PLONGEE mais aussi la plupart des autres Sections, soumettent une demande de subvention plus ou moins importante, exigeant une attention toute particulière de la part du Bureau de l'A.S.C.U.L. qui réunit ses membres et les Présidents de Sections en l "COMITE DIRECTEUR" le 1er jeudi de chaque mois.

Le débat est fort vif parfois lorsqu'il s'agit par exemple de faire l'acquisition d'un bateau "d'occasion" de 60.000 F que les 6 membres de la Section Voile proposent de régler à raison de 10.000 F chacun sur leur budget personnel. Aucune subvention n sera demandée en principe, alors que l'entretien subséquent risque d'oberxer sérieusement le budget de ladite Section !

En revanche, des Sections qui ne demandent aucune subvention, car peu structurées pour le moment, telles celle des Sports Mécaniques, semblent se trouver lègées et ont l'intention de formuler un jour ou l'autre la proposition suivante :

- faire payer le timbre de Section par chaque participant et non par famille.

Ainsi pensent-elles que l'apport financier sera plus équitable, compte tenu de surcroît, d'une subvention remise à toutes les Sections selon leurs besoins.

Chaque participant ou chaque famille règlent à l'A.S.C.U.L. 1 vignette d'adhésion de 50 F pour l'année ; ils peuvent ensuite s'inscrire à un ou plusieurs sports payant en contrepartie un timbre à la (les) Section (s) à laquelle (auxquelles) ils désirent adhérer.

S'ils désirent suivre des cours, une participation supplémentaire est demandée. Des frais de transport (et forfait en SKI ALPIN) s'ajoutent lors des sorties.

L'ensemble des coûts d'une Section à une autre varie ainsi énormément : il est évident que la gymnastique n'a rien de comparable avec l'Aviation, ni la Pétanque avec la Voile ou le Ski Nautique.

- CHOIX D'UNE BANQUE

Jusqu'à présent l'A.S.C.U.L. est restée cliente de la Banque Vve MORIN PONS. Toutefois, elle prospecte d'autres Etablissements susceptibles de lui consentir des conditions financières plus intéressantes : SOCIETE GENERALE/SOCIETE LYONNAISE/BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE. Les réponses sont attendues.

Ce dernier point n'est pas des moindres pour démontrer que l'A.S.C.U.L. est devenue une véritable entreprise bien que ne réalisant pas (ou peu) de bénéfice affecté à de nouveaux investissements toujours nécessaires à l'extension des Sections et que lorsque cela est possible.

- PLAQUETTE A.S.C.U.L.

Une plaquette est confectionnée chaque année, dans laquelle chaque Section dresse un bilan moral sur la saison écoulée, avec à l'appui quelques photos pour concrétiser ses activités. Elle indique la constitution de son Bureau et donne divers autres renseignements.

- CLUB-HOUSE

Il comprend un restaurant et un bar avec une cuisine attenante. Il ne reçoit que les participants aux Sections Sportives. Le bar à licence 3 fonctionne à partir de 14 H, le restaurant à partir de 20 H et tous les deux jusqu'à 24 H en moyenne, dépassant cet horaire le jeudi en particulier, jour où les clients sont essentiellement des boulistes ou lors des réunions exceptionnelles.

Il se partage en 2 salles, une grande comprenant 13 tables de 4 personnes, l'autre plus petite et rendue plus intime grâce à un rideau qui se tire, comprenant 8 tables d'une quarantaine de personnes. Elle permet la réception de personnalités lors de certaines manifestations dans le cadre de réunions sportives, ou tout simplement de membres d'une Section aimant se retrouver en petit comité pour clôturer une réunion.

2 cuisinières et 1 serveuse de bar sont employées. Les 2 cuisinières sont rémunérées selon un nombre d'heures respectif de 195 et 185 défini par convention. Les augmentations des Agents municipaux leur sont appliquées. La serveuse est rémunérée pour 169 H au taux du SMIC.

La cuisinière-chef s'approvisionne le matin au marché gare auprès de divers fournisseurs. Elle tend à diversifier ses achats le plus possible en appréciant la qualité et le coût des marchandises, ce qui la contraint parfois à modifier ses choix. Des critiques et des suggestions ont été faites récemment à ce sujet lors d'une réunion, mais en fait il apparaît difficile et un tantinet présomptueux de juger ce travail très particulier qui exige du "flair", de l'expérience, de la pratique, et une lourde responsabilité financière.

Le nombre de repas servis à 45 F est de l'ordre de 5300 environ sur 11 mois (le mois d'Août étant la période de fermeture). Il est très fluctuant : service calme certains soirs, particulièrement absorbant d'autres soirs où il attire facilement 50 à 80 personnes à servir rapidement. De gros investissements là aussi ont été faits pour la restauration et la consommation au bar, soit :

- o lave-vaisselle
- o lave-verres distincte
- o lave-linge
- o frigo et congélateurs
- o machine à glaçons distincte
- o ensemble de cuisine
- o caisse enregistreuse pour le bar
- o 21 tables et 94 chaises
- o 1 téléviseur couleur

Une cave permet d'entreposer les livraisons de boissons ainsi que les produits d'entretien.